

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER
COMMUNE DE MOELAN sur MER**

**PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET
DES ADJOINTS**

L'an deux mille huit, le vingt-et-un mars à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de MOELAN sur MER proclamés par le Bureau Électoral à la suite des opérations du seize mars deux mille huit, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L. 2122-8, L 2122-9 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Isabelle MOIGN, Robert GARNIER, Isabelle CAUET, Denis BERTHELOT, Delphine MADIC, Yves LE TORREC, Marie-France DEFFAY, Thierry GOUERY, Marie-Christine OBIN, Yann DE KEYZER, Ghislaine NOWACZYK, Laurent BELLEC, Claire PRONONCE, Elie OUADEC, Marie-Dominique LE GUILLOU, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Isabelle GUYVARCH, Bruno HAIDON, Sylviane ROBIN, Alain BROCHARD.

ETAIT ABSENT : Monsieur Gérard BREUILLES

N° 675-2008 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur René HAIDON, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs :

Nicolas MORVAN
Madeleine KERGOAT
Gilbert DULISCOUET
Marie-Louise GRISEL
Joseph LE BLOA
Isabelle MOIGN
Robert GARNIER,
Isabelle CAUET
Denis BERTHELOT
Delphine MADIC
Yves LE TORREC
Marie-France DEFFAY
Thierry GOUERY
Marie-Christine OBIN
Yann DE KEYZER
Ghislaine NOWACZYK
Laurent BELLEC
Claire PRONONCE
Elie OUADEC
Marie-Dominique LE GUILLOU
Denis SELLIN
Joseph MAHE
Maryvonne BELLIGOUX
Guy LE BLOA
Isabelle GUYVARC'H
Bruno HAIDON
Sylviane ROBIN
Alain BROCHARD
Gérard BREUILLES

dans leurs fonctions.

Madame Claire PRONONCE, la plus âgée des membres du Conseil a pris ensuite la présidence. Elle a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil, a dénombré 28 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire Mademoiselle Delphine MADIC.

N° 676-2008 : ELECTION DU MAIRE

La Présidente après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Marie-Christine OBIN, Monsieur Elie OUADEC.

- Monsieur Joseph MAHE a souhaité prendre la parole à 18 heures 15, la Présidente lui a précisé qu'elle ne souhaitait pas la lui donner immédiatement.
- Monsieur Joseph MAHE, Madame Maryvonne BELLIGOUX, Monsieur Guy LE BLOA, Madame Isabelle GUYVARCH, Monsieur Bruno HAIDON, Mademoiselle Sylviane ROBIN ont quitté la séance à 18 heures 20.

• Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|---|----|
| a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 6 |
| b) nombre de votants (enveloppes déposées) : | 22 |
| c) nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (article L 66 du code électoral) : | 0 |
| d) nombre de suffrages exprimés : | 22 |
| e) majorité absolue : | 12 |

A obtenu : Monsieur Nicolas MORVAN : VINGT DEUX VOIX (22)

Monsieur Nicolas MORVAN ayant obtenu l'unanimité a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

N° 677-2008 : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Aux termes de l'article L 2122-1, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs Adjoint élus parmi les membres du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2, le Conseil détermine librement le nombre des Adjoint sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Il va de soi que le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser. Il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles précités.

A l'unanimité, des 22 membres présents,

DECIDE de fixer à HUIT (8) le nombre des Adjoint au Maire.

N° 678-2008 : ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire a rappelé que les Adjoint sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire, qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'Adjoint à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée.

Résultat du premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|---|----|
| a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 6 |
| b) nombre de votants (enveloppes déposées) : | 22 |
| c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (Art L-66 du Code Electoral) : | 0 |
| d) Nombre de suffrages exprimés : | 22 |
| e) Majorité absolue : | 12 |

A obtenu :

Liste : Vivre Ensemble à MOELAN – Denis BERTHELOT : VINGT DEUX VOIX (22)

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur BERTHELOT Denis.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après :

1^{er} Adjoint : Denis BERTHELOT

2^{ème} Adjoint : Madeleine KERGOAT

3^{ème} Adjoint : Gilbert DULISCOUET

4^{ème} Adjoint : Marie Louise GRISEL

5^{ème} Adjoint : Joseph LE BLOA

6^{ème} Adjoint : Isabelle MOIGN

7^{ème} Adjoint : Robert GARNIER

8^{ème} Adjoint : Isabelle CAUET

Le Maire a ensuite donné lecture des délégations accordées aux Adjoints.

1^{er} Adjoint : Denis BERTHELOT

- délégations pour l'urbanisme, logement, administration communale, finances.

2^{ème} Adjointe : Madeleine KERGOAT

- délégations pour : économie et tourisme, agriculture.

3^{ème} Adjoint : Gilbert DULISCOUET

- délégations pour : politiques portuaires et littorales, démocratie locale.

4^{ème} Adjointe : Marie-Louise GRISEL

- délégations pour : action sociale, handicap et santé, solidarités.

5^{ème} Adjoint : Joseph LE BLOA

- délégations pour : sports, jeunesse, vie associative et Défense

6^{ème} Adjoint : Isabelle MOIGN

- délégation pour : culture, animations et Langue bretonne

7^{ème} Adjoint : Robert GARNIER

- délégations pour : bâtiments communaux, voirie et assainissement.

8^{ème} Adjoint : Isabelle CAUET

- Délégations pour : action éducative et petite enfance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures 40.

Le secrétaire de séance,
Delphine MADIC

Le Maire,
Nicolas MORVAN

Les Conseillers Municipaux

Les assesseurs,

Le Doyen d'Age
Claire PRONONCE

